

Formation Licence pro - Bachelor - Agriculadre - Ingénieur - Master 2022-2023

Constitution du dossier d'aménagement d'épreuves aux examens

Vous êtes admis(e) à l'ESA et vous êtes en situation de difficulté ou handicap.

Vous avez besoin, soit :

- d'un aménagement de la formation (visuel, auditif, moteur, pédagogique, etc.),
- d'une aide matérielle et/ou humaine,
- et/ou des besoins de compensations (aménagements d'épreuves aux examens).

1. **Après un entretien** avec Leicy Pastor Corso, Référente handicap ESA

2. **Contactez au plus tôt le Service de Santé Universitaire**

SSU – Université d'Angers

Campus de Belle Beille - La Passerelle

2 Rue Joseph Lakanal

49045 ANGERS

Tél : 02 41 22 69 10 / secretariat.ssu@contact.univ-angers.fr

Horaires : 8h45 à 17h45

Ligne bus n°1 – Arrêt : Restau U

Pour bénéficier des dispositions particulières et réglementaires relatives aux examens, il vous est indispensable de contacter le Service de Santé Universitaire afin d'obtenir un certificat médical d'aménagement spécifique.

Le médecin du Service de Santé Universitaire habilité MDA 49, Maison Départementale de l'Autonomie, évaluera vos besoins de compensation et/ou d'adaptation pédagogique et définira les aménagements des conditions d'examen qu'exige votre situation d'un point de vue médical.

Pour ce rendez-vous, vous devez vous munir de :

- **Votre dossier médical** : éléments récents, datant de moins de 2 ans (soit après août 2020).
 - **Votre carnet de santé**
 - **Si vous en avez, des éléments transmis par la MDA** - Maison Départementale de l'Autonomie 49 **ou la MDPH** - Maison Départementale des Personnes Handicapées de votre département d'origine.
- + **éventuellement** : copie de l'aménagement obtenu pour le dernier examen.

3. Après le rendez-vous au Service de Santé Universitaire,
remettez le certificat médical au référent handicap ESA.

Leicy Pastor Corso - Référente handicap ESA

l.pastor-corso@groupe-esa.com - 02 41 23 55 27 - Bureau 4.270 (Niveau IV) – ESA Angers